

Rapport d'activité

2024





Siège social : Maison de Quartier, place des Linandes Beiges 95000 Cergy
<https://association-voixdefemmes.fr/> - contact@voixdefemmes.eu - 01 30 31 55 76

Dispositif d'accompagnement des victimes :
SOS mariage forcé - contact@sos-mariageforce.org - 01 30 31 05 05

Observations préliminaires

Depuis 2018, nous enrichissons nos rapports d'activité de témoignages de jeunes femmes concernées par le mariage forcé. Nous assurons l'anonymisation des données personnelles en modifiant les prénoms, lieux de résidence, afin d'assurer la sécurité maximale des victimes et de celles et ceux qui les aident.

Les chiffres mentionnés dans le présent rapport représentent la réalité du mariage forcé à travers les situations connues de **Voix de Femmes**.



SOMMAIRE

2024 EN CHIFFRES	5
COMMUNICATION ET VISIBILITÉ	6
NOS MISSIONS	8

Axe I -Accompagnement individualisé des victimes

I. La situation des personnes accompagnées	11
A/ Caractéristiques des publics	11
1. Nombre, sexe et âge	12
2. Territoires de résidence	12
B/ Caractéristiques du mariage forcé	14
1. Les violences intrinsèques du mariage forcé	14
2. Le mariage forcé : lieux et types d'union	17
II. Le soutien apporté aux victimes	18
A/ SOS MARIAGE FORCÉ	18
1. Modalités de repérage par SOS MARIAGE FORCÉ	18
2. Initiative du contact	18
3. Nature de l'aide apportée	19
B/ Le suivi psycho-social : accompagnement vers l'autonomie	19
1. La contribution à un accompagnement global	20
2. L'écoute des victimes sur les violences subies	22
3. La mise en sécurité par l'hébergement	27
4. Le soutien juridique	31

Axe II - La prévention et le plaidoyer

I. La prévention	35
A/ Formation des professionnel.le.s	35
B/ Sensibilisation des publics scolaires et tous publics	37
C/ La boîte à outils	39
II. Le plaidoyer	41
A/ Renforcement du plaidoyer et des partenariats	41
B/ Consolidation du pôle et campagne internationale	43

2024 EN CHIFFRES

Axe I - Accompagnement individualisé

137 saisines de victimes

136 femmes.

8% de mineures,
38% ont moins de 21 ans,
71% ont moins de 26 ans.

70% des jeunes ont bénéficié d'un **accompagnement individualisé.**

72% des jeunes contactent SOS mariage forcé **avant le mariage.**

Une écoute et information ponctuelle dans 30% des situations.

En raison du risque de mariage forcé, **35% des jeunes femmes sont déscolarisées,** **19% sont interdites de travailler.**

53 demandes d'hébergement, **70% satisfaites au 31/12/2024**

Axe II - Prévention et plaidoyer

9 formations ont touché **230 professionnel.le.s**

3 actions de sensibilisation en milieu scolaire ont concerné **155 jeunes** dans **5 classes.**

4 interventions tous publics ont ciblé **366 personnes.**

Une participation renforcée de Voix de Femmes à **26 événements institutionnels et associatifs.**

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Le visuel de ce rapport d'activité 2024 a été rendu possible grâce à l'immense travail fourni par l'équipe de **Voix de Femmes** sur notre communication. Cette année, l'association a conduit une refonte complète de son identité visuelle et de sa charte graphique dans une démarche de professionnalisation et de renforcement de sa stratégie de communication.

Ce chantier a été réalisé en partenariat avec l'agence graphique **Intrépide**, spécialisée dans l'accompagnement des structures à fort impact social, recommandée par le **FFMED (Fond pour les Femmes en Méditerranée)** partenaire opérationnel et financier de **Voix de Femmes**.

L'objectif principal était de doter l'association d'une identité visuelle cohérente, lisible et porteuse de sens, à la hauteur des enjeux que représentent la lutte contre le mariage forcé et toutes les formes de violences qui y sont associées.

Ce travail a abouti à la création d'un nouveau logo pour **Voix de Femmes**, ainsi que d'un logo dédié à notre dispositif d'accompagnement des victimes **SOS MARIAGE FORCÉ**, permettant une meilleure identification de nos actions par nos publics cibles et nos partenaires.

Une charte graphique complète a également été élaborée, définissant les éléments constitutifs de notre univers visuel afin de garantir l'harmonisation de l'ensemble de nos supports de communication.

Ces nouveaux outils ont enfin servi de socle à la conception de notre futur site internet, conçu comme une plateforme centralisant l'information, la prévention et l'orientation des victimes et des professionnel.l.es.

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Enfin, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication grand public, l'association a lancé en mars 2024 une **newsletter mensuelle** dédiée au mariage forcé, diffusant une veille stratégique sur la visibilité de cette violence en France et dans le monde.

La création d'une **page LinkedIn** est également venue compléter notre dispositif de communication, en relayant nos actions de prévention et les éditions de cette newsletter.

Cœurs à vif

Une lettre d'information produite par Voix de Femmes

Dans cette édition, nous mettons en lumière des actions essentielles pour lutter contre le mariage forcé des jeunes femmes et des enfants, avec des initiatives marquantes soulignant la collaboration institutionnelle et judiciaire pour éradiquer cette pratique et élucider les crimes anciens.

Le 3 décembre, l'Unicef a souligné par une note l'importance de s'associer à des organisations dirigées par des femmes pour éliminer le mariage forcé des enfants en Asie du Sud. Elle préconise une approche transformante, axée sur le changement des normes sociales, l'accès aux services essentiels et des partenariats multisectoriels fondés sur des principes féminins.

Cette publication a été co-élaborée par l'Unicef ROSA et l'ONG Girls Not Brides.

Le mariage forcé comme politique d'assimilation

Le 3 décembre, Kimberly Murray, rapporteuse spéciale sur la disparition d'enfants, a dénoncé un trafic d'êtres humains organisé entre 1890 et 1950 par des directeurs d'école et des autorités canadiennes, visant à forcer des mariages entre jeunes Autochtones dans le cadre de la politique d'assimilation du gouvernement.

La Commission de vérité et de réconciliation (CVR) souligne que malgré des témoignages éclairants sur les pratiques de mariage forcé dans ces années-là, bien des familles sont toujours à la recherche de leurs proches.

Extrait de la newsletter du mois de décembre 2024

Le 11 mars, l'AFP rapporte qu'un père s'est donné la mort après qu'un conseil tribal a ordonné le mariage forcé de sa fille de 12 ans, forcée de se marier à un homme d'un clan rival à l'issue d'une migration.

Dans cette province située le long de la frontière avec l'Afghanistan, les autorités recourent à des processus de médiation mettant en péril les droits des femmes et des enfants, notamment des filles, qui se retrouvent prises au piège des rivalités territoriales et de la pauvreté endémique.

Focus Partenaire : La Fondation des Femmes

Fin mars, Voix de Femmes a bénéficié des Coups de Pouce de la Fondation des Femmes afin de soutenir ses activités d'accompagnement des victimes-survivantes du mariage forcé. L'**appel à projet "Coup de Pouce" 2024** a pour objectif d'apporter un soutien aux associations pour faire face aux obstacles financiers et permettre l'émergence de nouveaux projets afin de continuer de répondre au mieux aux besoins des femmes.

Tandis que les droits des femmes, et notamment le mariage forcé, sont au cœur des mobilisations sociales depuis de nombreuses années, les financements publics précaires empêchent les associations de lutter contre les violences basées sur le genre.

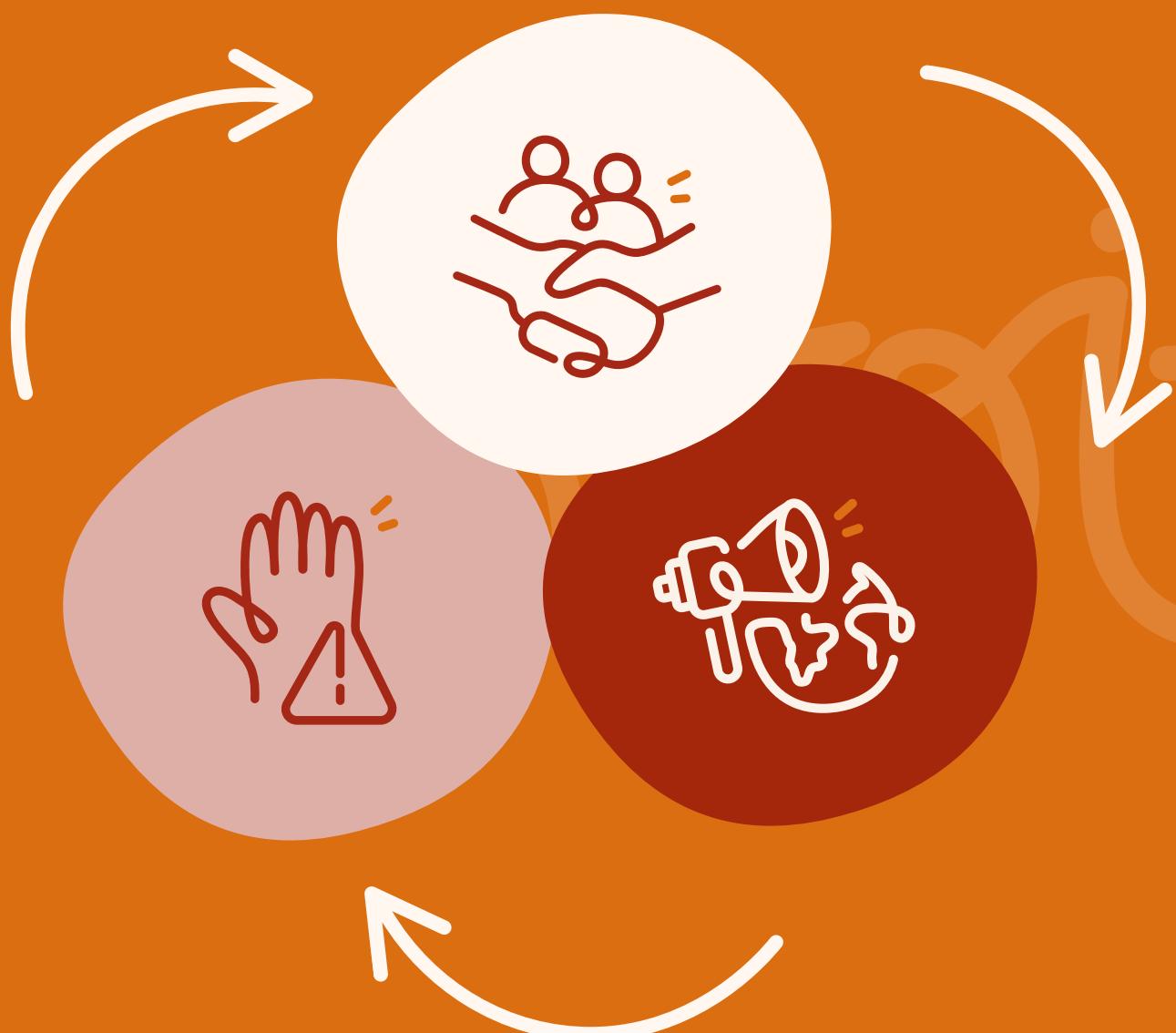
Ainsi, l'association Voix de Femmes remercie chaleureusement la Fondation des Femmes pour son soutien, qui permettra de mettre en lumière le mariage forcé, d'en accompagner les concernées sur le moyen et long terme, et enfin de soutenir nos actions de prévention auprès des plus jeunes.

Si vous-même ou bien votre entourage êtes en danger de mariage forcé,appelez ce numéro :

SOS MARIAGE FORCÉ
01 30 31 05 05



NOS MISSIONS



LUTTER CONTRE LE MARIAGE FORCÉ

Voix de Femmes a pour objet social exclusif de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences intrinsèques au mariage forcé. L'association oeuvre à la promotion du respect des droits fondamentaux de la personne, en particulier de l'égalité femmes/hommes et de la non-violence dans les relations familiales, affectives et amoureuses.

Son activité se décline autour de trois missions principales:



Accompagnement individualisé

Information et soutien spécifique & global des victimes.

SOS MARIAGE FORCE

TEL : 01 30 31 05 05

MAIL: contact@sos-mariageforce.org



Réduction des risques

La prévention : formation des professionnels, sensibilisation des jeunes et scolaires, information en vue de la prise de conscience des familles.

POLE PREVENTION

TEL : 01 30 31 55 76

MAIL: prevention@voixdefemmes.eu



Incarner une force de changement durable

Le plaidoyer juridique et politique : renforcement du partenariat et animation du réseau national et international de l'association.

POLE PLAIDOYER

TEL : 01 30 31 55 76

MAIL: contact@voixdefemmes.eu

AXE I -
ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ DES
PERSONNES
CONFRONTÉES À UN
MARIAGE FORCÉ

I. LA SITUATION DES 137 PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR SOS MARIAGE FORCÉ EN 2024

A/ Caractéristiques des publics

1. Nombre, sexe et âge

En 2024, 137 personnes dont **136 jeunes femmes** et un jeune homme ont sollicité **SOS MARIAGE FORCÉ**, premier dispositif européen exclusivement dédié à l'accompagnement des jeunes victimes de cette violence.

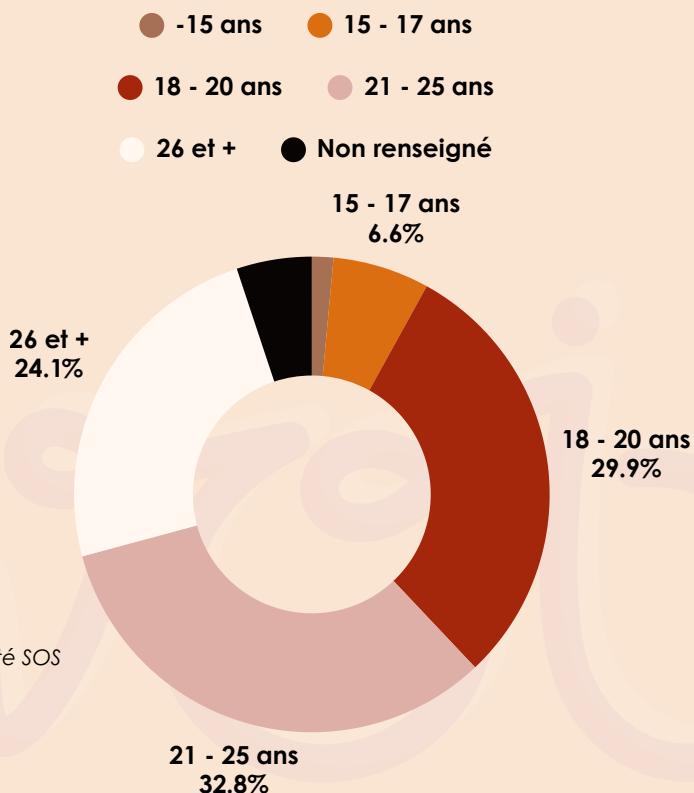
8% sont des mineures dont 1,5% ont moins de 15 ans.

38% ont moins de 21 ans dont 30% sont des jeunes majeures (18 à 20 ans).

71% ont moins de 26 ans.

24% sont âgées de plus de 26 ans.

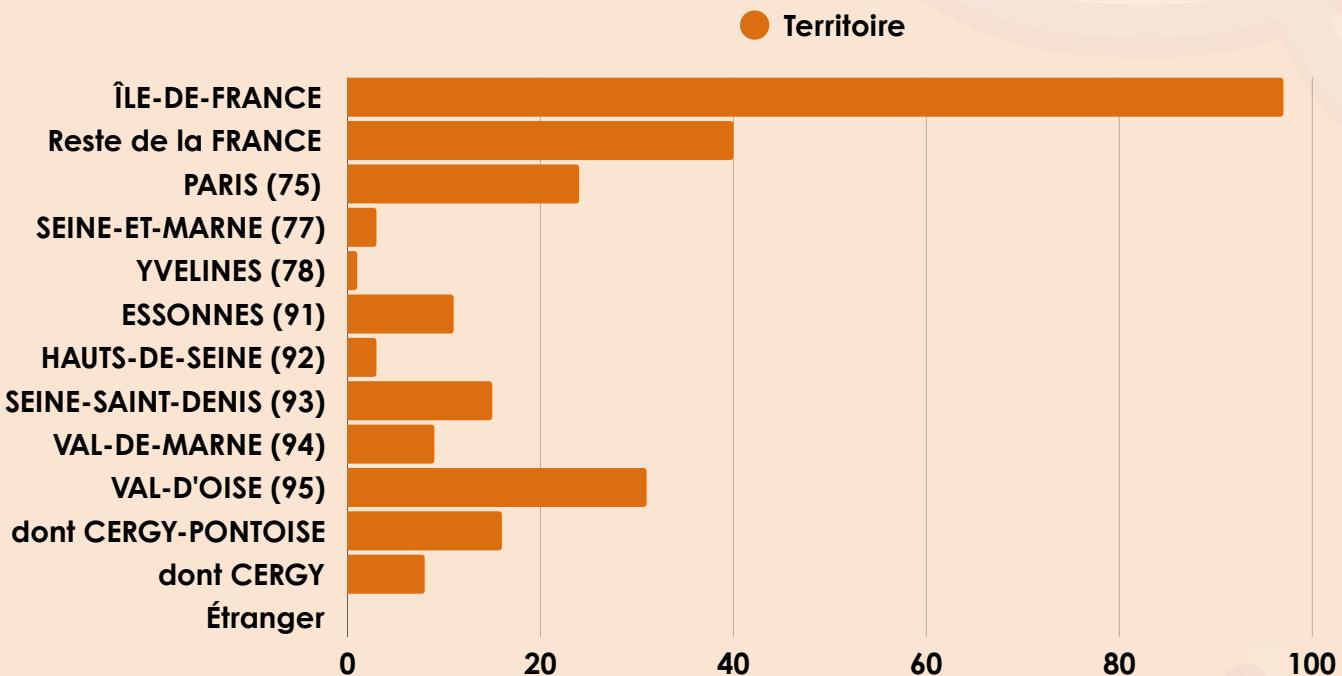
Tranche d'âge des personnes ayant contacté SOS Mariage Forcé en 2024



L'âge n'a pas été renseigné pour 5% d'entre elles : ceci correspond à des conseils ponctuels pour des professionnels n'ayant pas l'information sur l'âge de la victime.

2. Territoires de résidence

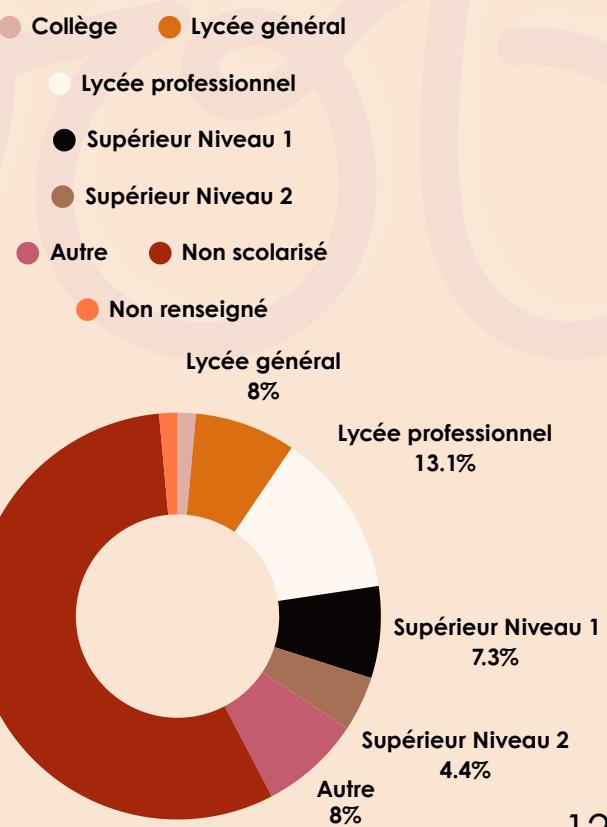
26% des victimes résident en régions ; 71% des victimes sont des jeunes franciliennes originaires de Paris 17.6%, Seine-et-Marne 2.2%, Yvelines 0.7%, Essonne 8%, Hauts-de-Seine 2.2%, Seine-Saint-Denis 11%, Val de Marne 6.6%, Val d'Oise 22.7% (dont 11.7% de Cergy-Pontoise et 5.8% de Cergy où se situe le siège de Voix de Femmes).



3. Scolarité et autonomie financière

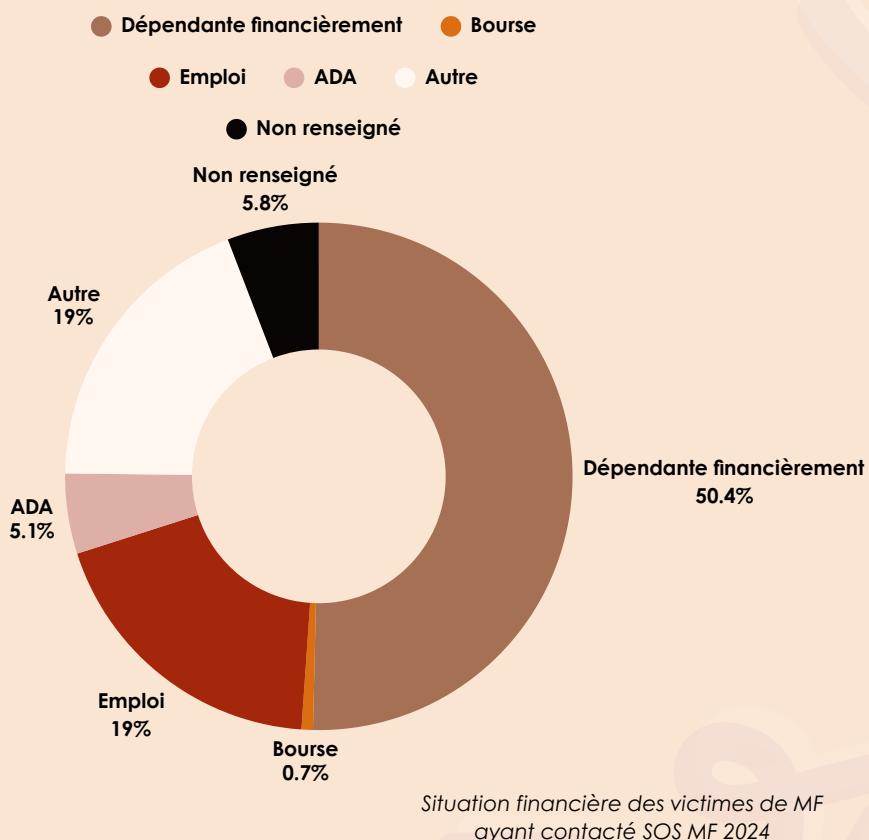
En 2024, **44%** des jeunes femmes exposées à un mariage forcé **sont scolarisées**

19% ont un emploi



Situation professionnelle et/ou scolaire des victimes de MF ayant contacté SOS MF en 2024

50% de ces jeunes femmes dépendent financièrement de leurs parents, 0,7% disposent d'une bourse, 5% vivent avec l'ADA (Allocation des demandeuses d'asile) et 19% ont un emploi. Cependant, presque un quart des jeunes salariées ont été obligées de quitter leur travail – Soit qu'elles aient été forcées par leur famille soit qu'elles aient dû quitter leur emploi pour s'enfuir loin de leur région d'origine afin de se protéger elles-mêmes.



Au moment de la première prise de contact avec SOS MARIAGE FORCÉ **42% des jeunes sont en fuite et sans ressources.**

Le manque d'autonomie financière des jeunes femmes aggrave leur vulnérabilité et le risque d'exposition à des violences supplémentaires

Le “simple” risque de mariage forcé, ou sa réalisation, constitue un grave obstacle à l'autonomie de ces jeunes car il engendre d'une part une **multiplicité de violences** dans l'espace domestique et dans l'espace public, et génère d'autre part des **atteintes graves à leurs libertés et droits fondamentaux**.

C'est pourquoi l'**hébergement est un levier majeur pour soutenir ces jeunes femmes, les extraire de ce contexte de violences et les acheminer vers l'autonomie.**

B/ Caractéristiques du mariage forcé

1. Les violences intrinsèques du mariage forcé

En 2024, 35% des jeunes femmes sont ou seront déscolarisées et 19% ont dû ou devront quitter leur emploi en raison du projet de mariage orchestré par leur famille.

Contrôles, atteintes à l'autonomie, privations de liberté

43% des jeunes femmes ont subies une surveillance accrue et une réduction de leur liberté d'aller-et-venir ; 17% d'entre elles ont été privées de tous moyens de communication par leur famille, 15% se sont vues interdites de toutes relations amicales hors famille/communauté, 73% d'avoir une relation amoureuse avant le mariage et 70% de vivre seule avant le mariage.

Ce contexte aggrave leur vulnérabilité et les exposent à des violences supplémentaires. Ces jeunes femmes subissent de multiples violences intrafamiliales et masculines dégradant fortement et durablement leur santé, impactant toute leur vie.

Bien souvent désignée par les personnes concernées et les professionnels comme « simples pressions », la violence psychologique est omniprésente dans un contexte de mariage forcé. Elle est pourtant sous représentée dans nos statistiques, dès lors qu'elle n'est pas toujours portée à notre connaissance lors de contact ponctuel avec des professionnels, petit.e ami.e ou avec l'entourage. On peut à l'inverse affirmer que 100 % des jeunes femmes que nous accompagnons subissent des violences psychologiques.

Lorsqu'une jeune femme ne cède pas aux violences psychologiques, la famille aggrave les représailles qui s'inscrivent alors dans un **véritable continuum de violences par pressions, contrôles et discriminations qui doivent alerter les professionnel.le.s sur la réalité du risque de mariage forcé, avant d'aboutir à des violences sexistes et sexuelles telles que :**

- interdiction de relations affectives et amoureuses avant le mariage
- interdiction de relations amicales hors famille et/ou communauté
- menaces de mort en raison de la découverte d'une relation exogame ou homosexuelle
- usage de tromperies visant à faire croire à la victime qu'elle se rend à l'étranger pour des vacances
- renvoi forcé au pays d'origine des parents
- empêchement au retour en France ou retour conditionné par une grossesse imposée
- cohabitation forcée avec le conjoint imposé
- chantage au suicide de l'un des parents
- chantage au reniement familial si la jeune femme veut divorcer
- violences physiques et/ou psychiques, parfois depuis l'enfance
- viols
- grossesses non désirées et précoces
- atteintes graves à leurs libertés d'étudier, de travailler, de construire leur autonomie.

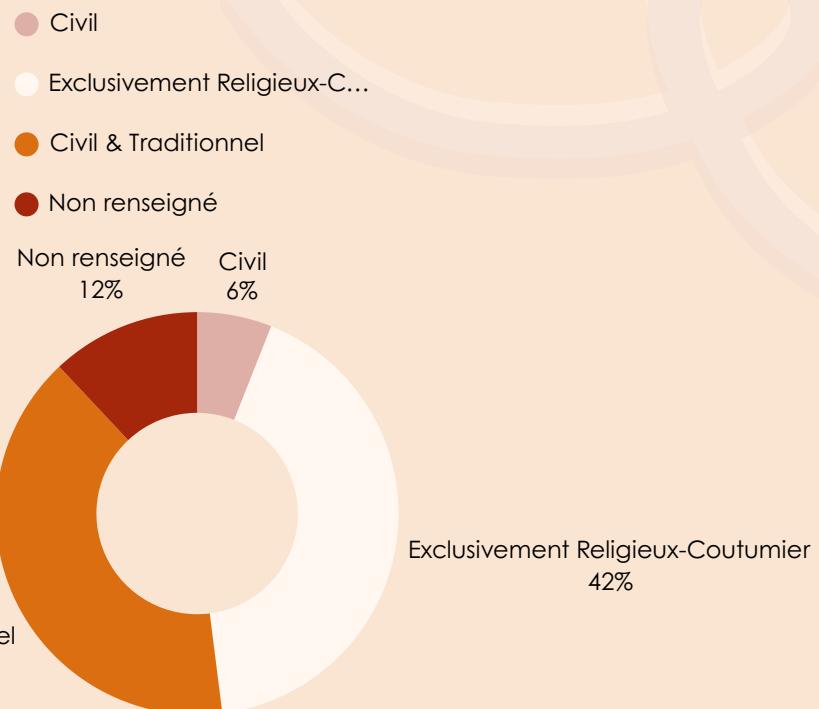
Tableau des violences déclarées en 2024

	Pourcentage
A/ Contrôles, atteintes à l'autonomie, privations de liberté	
Surveillance accrue de la liberté d'aller-etvenir	44%
Suppression des moyens de communication	17%
Interdiction relations amicales hors famille / communauté	16%
Interdiction relations avant mariage	73%
Interdiction de vivre seule avant le mariage	70%
Déscolarisation/retrait forcé de l'école	22%
Interruption forcée de l'emploi	5%
Communauté forcé de vie avec le « mari »	25%
Mise à la rue	2%
En fuite sans ressources	42%
B/ Violences psychologiques, verbales et menaces	
Insultes sexistes	6%
Pressions & violences psychologiques par le père	86%
Pressions & violences psychologiques par la mère	89%
Pressions & violences psychologiques par une partie de la fratrie	30%
Chantage affectif au reniement familial	36%
Menaces de suicide des parents	4%
Menace de crime dit d'honneur	15%
C/ Violences physiques	
Violences interfamiliales depuis l'enfance	10%
Violences physiques par le père	30%
Violences physiques par la mère	9%
Violences physiques par une partie de la fratrie	7%
Violences et menaces de la famille élargie et de la communauté	11%
Violences conjugales	24%
D/ Violences sexuelles et reproductive	
Agressions et viols incestueux	2%
Agressions et viols par un tiers dans l'enfance	3%
Excision	11%
Contrôle de la « virginité »	0%
Viols par le « mari »	27%
Viols par le « petit ami »	1%
Avortement forcé	0%
Interdiction d'accès à la contraception	6%
Interdiction d'avorter	3%
Grossesse imposée	8%
Prostitution	0%
Autres	1%
E/ Violences en lien avec un risque de mariage forcé à l'étranger	
Séquestration	3%
Manœuvres dolosives	5%
Vol des papiers par la famille	7%
Envoi forcé pays des parents / mari	4%
Empêchement au retour en France	6%

2. Le mariage forcé : lieux et types d'union

40% des mariages forcés ont été célébrés à la fois devant les autorités religieuses, coutumières et civiles et 6% exclusivement devant ces dernières, sans célébration traditionnelle.

63% des victimes ont contacté l'association **avant** la commission du mariage forcé, **37%** étaient **déjà mariées** de force lors de la saisine de SOS MARIAGE FORCÉ.
84% des jeunes femmes ont été mariées de force **à l'étranger**.



Nature des mariages contractés dans le cadre d'unions forcées en 2024 parmi les personnes suivies par VDF

42 % des unions procèdent du seul mariage religieux alors que cette pratique est illégale au regard de la loi française et de celle de la plupart des pays d'origine des parents des concernées.

Article 433-21 du code pénal.



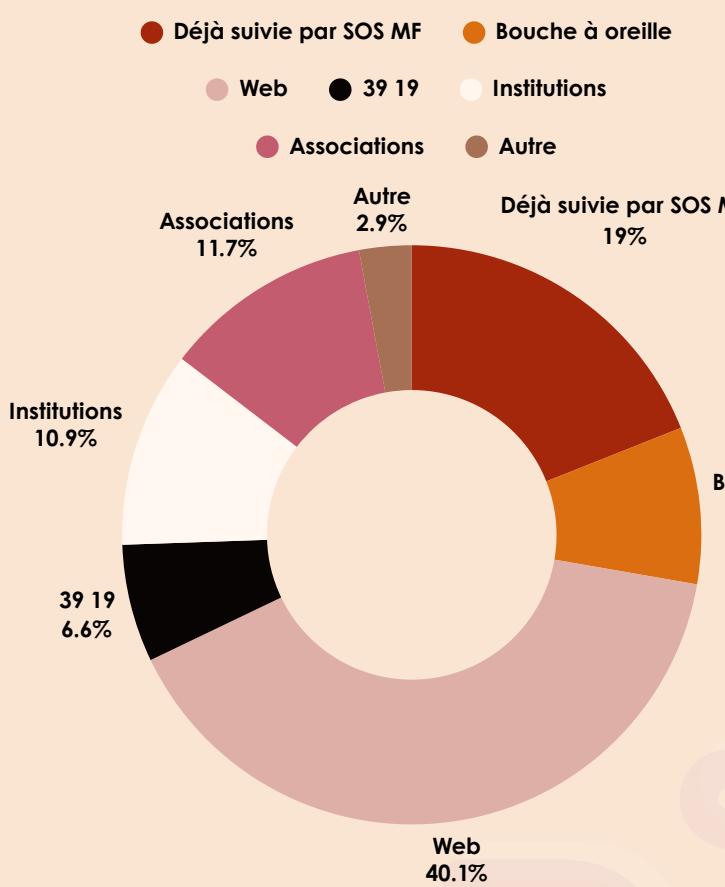
En France, le seul mariage religieux n'a pas de valeur légale sur le plan civil et le ministre du culte qui ne s'assure pas de l'effectivité d'un mariage civil préalable encourt une sanction pénale

Cette règle existe dans la majorité des pays d'origine des jeunes femmes binationales accompagnées par SOS mariage forcé.

II. LE SOUTIEN APPORTÉ AUX VICTIMES

A/ Le dispositif SOS MARIAGE FORCÉ

1. Modalités de repérage par SOS MARIAGE FORCÉ



Modalités de repérage de SOS MF en 2024



2. Initiative du contact

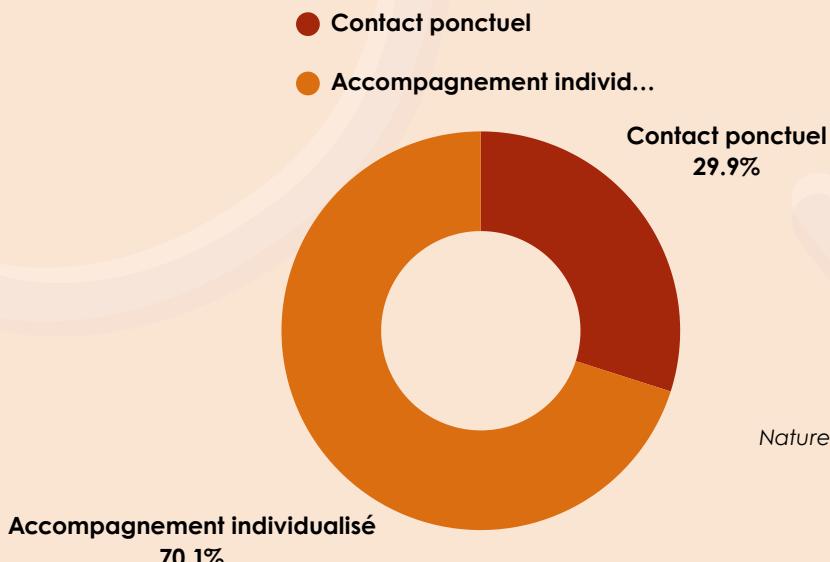
42% des jeunes femmes ont mobilisé **SOS MARIAGE FORCÉ** de leur propre initiative et **18% par l'intermédiaire d'un proche**.

Relevons que **26% des contacts** ont été pris à l'**initiative d'associations ou de professionnel.les**, issus de secteurs très variés, santé ou autres : des psychologues, des employeurs, des avocat(e)s ; des policier(e)s...

14% des saisines proviennent de **travailleurs sociaux** dont **seulement 5%** d'assistantes sociales et d'infirmières **en milieu scolaire** (9% en 2023).

En 2024, les victimes que nous avons reçues ont rarement sollicité une aide auprès des professionnels habituels et en particulier auprès de l'Education nationale.

3. Nature de l'aide apportée



En 2024, 70% des jeunes femmes ont eu besoin d'un accompagnement durable par SOS MARIAGE FORCÉ.

Nature de l'aide apportée aux personnes ayant contacté SOS MF en 2024

Accompagnement individualisé

70.1%

En 2024, 29% (49.6% en 2023) ont eu besoin d'une **écoute ou d'un conseil ponctuel tandis que 70% (50,4% en 2023) des jeunes femmes nous ayant contacté ont bénéficié d'un **accompagnement individualisé**.** Ceci résulte d'un manque criant de travailleurs sociaux, de la démission ou d'un turnover des équipes empêchant tout suivi durable, certaines jeunes femmes saisissant alors SOS MARIAGE FORCÉ pour pallier l'absence totale de référent ou simplement l'absence de référent formé.

B/ Le suivi psycho-social comme accompagnement vers l'autonomie

Le type de démarches effectuées par SOS MARIAGE FORCÉ

L'équipe de **SOS MARIAGE FORCÉ** offre en premier lieu aux victimes une aide spécifique répondant à la problématique du mariage forcé mais aussi, et plus que jamais en 2024, un accompagnement global.

Ce type de soutien s'inscrit pleinement dans le cadre de la Convention d'Istanbul ratifiée par la France le 11 mai 2011 et disposant en ses articles 19 à 25 que cette ratification implique de « prendre les mesures nécessaires pour offrir aux victimes de violences un soutien global, une aide spécialisée en matière de violences sexuelles tout particulièrement, des facilités d'accès à un hébergement approprié, un soutien via des permanences téléphoniques gratuites et enfin un accompagnement dans la plainte ».



L'équipe **SOS MARIAGE FORCÉ** contribue ainsi à un **accompagnement global**, une **mission transversale** pouvant mettre en œuvre quatre types de démarches ou répondant à d'autres demandes particulières :

- une **écoute des victimes** exposées au mariage forcé et aux violences subséquentes et une écoute de leurs proches ainsi qu'une action de conseil en direction des professionnel.le.s.
- une **aide à la mise en sécurité** : planification de la sécurité et recherche d'un hébergement.
- un **soutien juridique spécialisé** en matière de mariage forcé afin que ce public bénéficie des dispositions de droit commun, telles que la protection de l'enfance, la protection contre les VSS (violences sexistes et sexuelles)...
- une **aide subsidiaire dans l'accès aux besoins vitaux** : santé, aide alimentaire ...

1. La contribution à un accompagnement global

En 2024, l'équipe de **SOS MARIAGE FORCÉ** a de nouveau dû pallier le manque de travailleurs sociaux ; ce manque prive les jeunes victimes de mariage forcé de référents à même d'assurer la coordination de leur suivi dans de nombreuses régions et établissement scolaires français. **Voix de Femmes** a également dû apporter un soutien financier à certaines jeunes femmes en grande précarité et parfois en charge d'enfants.

Aide matérielle en urgence :

- Aide alimentaire, hygiène
- Nuitées d'hôtel
- Garde d'enfants
- Abonnement téléphonique leur permettant d'être joignable par la police ou leur avocat.
- Aide transport : pass návigo, billet d'avion-retour en France dans le cadre officiel d'un rapatriement en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Une jeune femme qui doit quitter le domicile familial ou conjugal pour se mettre en sécurité se trouve très souvent sans ressource ni abri, et de ce fait en situation de grande précarité. L'aide financière d'urgence lui permet de couvrir ses besoins immédiats de sécurité, notamment les nuitées d'hôtels indispensables jusqu'à l'admission en CHRS, après recherches par **Voix de Femmes** ou ses partenaires.

La recherche et la prise en charge d'une baby-sitter est également essentielle afin de garantir des conditions sereines au recueil de la parole de la mère sur les violences subies, hors la présence de l'enfant, conformément aux pratiques normalement mises en œuvre devant un officier de protection de l'OFPRA, un magistrat, un avocat ou un policier.

Chacune de ces aides d'urgence est décidée dans les cas suivants:

- La victime n'a aucune ressource
- L'aide demandée à son entourage amical n'a pas abouti
- Les **partenaires** mobilisés ne peuvent pas prendre en charge le soutien en raison de moyens ou de critères de plus en plus drastiques, dans des délais incompatibles avec les besoins primaires des victimes ou leur sécurité.

Soutien dans les démarches administratives

Outre les obstacles psychologiques et financiers, des lenteurs ou des dysfonctionnements administratifs risquent de ralentir le processus d'autonomisation des jeunes femmes.

SOS MARIAGE FORCÉ a été contraint 2024 de renforcer son suivi et de multiplier des démarches indispensables à l'autonomie des victimes afin de relancer administrations et services publics multiples, de s'assurer que les droits de la personne sont respectés, que ses démarches suivent leur cours pour aboutir à un résultat positif.

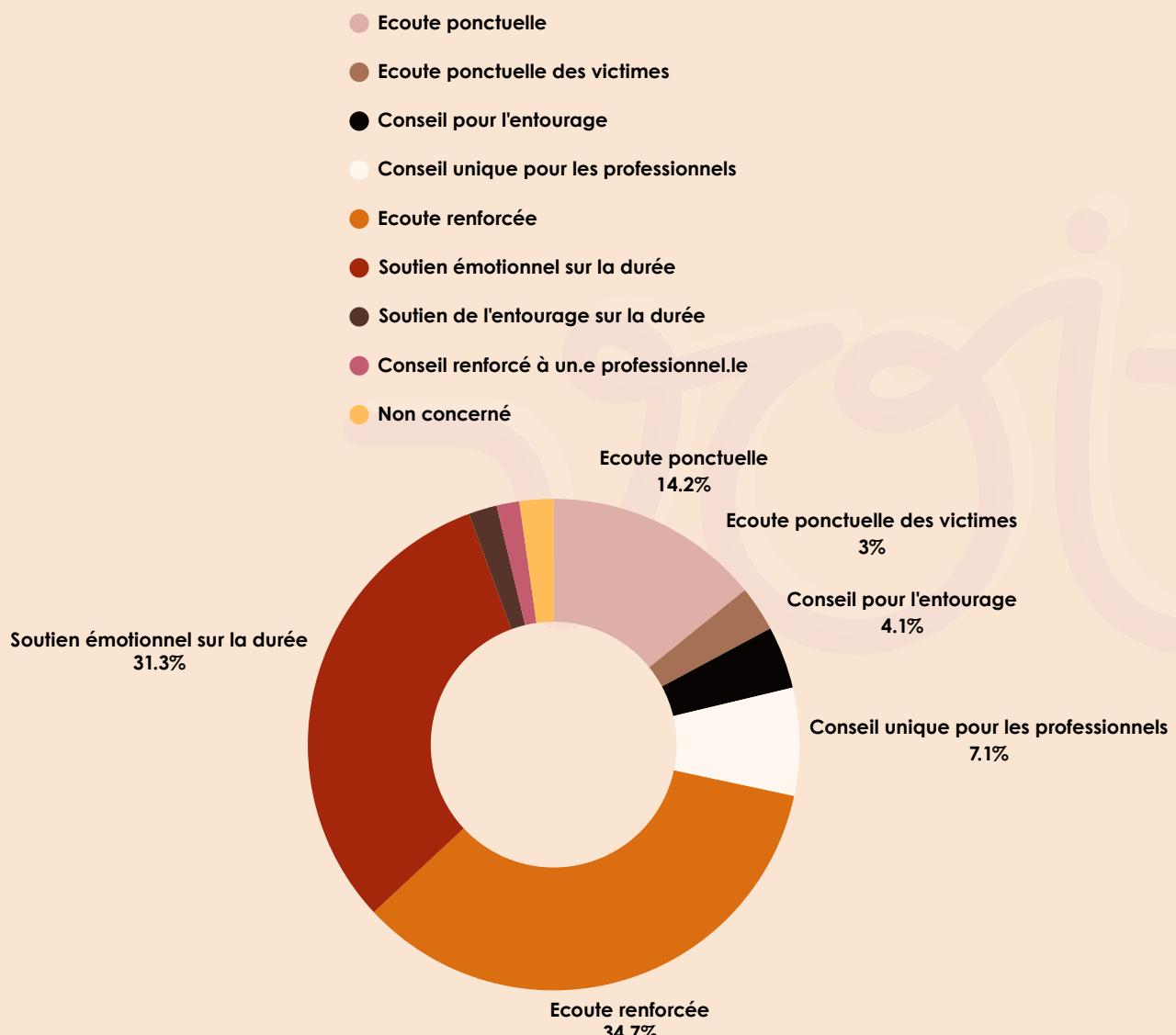


Il faut souligner que cet accompagnement global est nécessairement doublé d'un **soutien émotionnel, compte tenu du caractère stressant et éprouvant** des démarches à entreprendre par des victimes très fragilisées. Il s'agit pour **SOS MARIAGE FORCÉ** d'alléger la charge mentale subie par les victimes sur le plan administratif afin qu'elles puissent se concentrer sur le rétablissement de leurs droits, de leur santé mais aussi de leur sécurité.

2. L'écoute des victimes sur les violences subies

En 2024, **28% des personnes** ayant contacté **SOS MARIAGE FORCÉ** ont eu besoin d'un **conseil ponctuel** : des professionnels (14%), des victimes (6%) et des proches de ces dernières (8%) ; d'autres professionnel.l.es (3%) ont bénéficié d'un conseil renforcé.

62% des jeunes femmes ainsi que leur entourage (4%) ont bénéficié d'un **soutien émotionnel sur la durée**.



Le soutien de **SOS MARIAGE FORCÉ** est essentiel pour renforcer les capacités des jeunes femmes à s'opposer aux pressions et au chantage affectif de leur famille. Souvent épuisées physiquement et moralement, sans ressources financières, sans lieu de vie, ces victimes expriment leur besoin prioritaire d'une écoute durable du fait qu'elles n'ont encore jamais pu parler du mariage forcé, ou du fait qu'elles elles n'ont pas été crues lorsqu'elles ont osé se confier sur cette violence.

Une écoute personnalisée permet d'établir une relation de confiance et de sécurité essentielle pour que la victime puisse libérer ses émotions et parler librement de sa situation. Cela **renforce par ailleurs l'estime et la motivation de la jeune femme concernée**.

Notre nouveau logiciel statistique de suivi des victimes (crée en 2022 et amélioré au fil de son usage) a permis de consolider le partage des informations de suivi afin d'éviter à la victime de répéter son histoire tout en permettant de permettre à un(e) professionnel(le) non-référent(e) habituel(le) d'assurer la continuité de l'écoute.

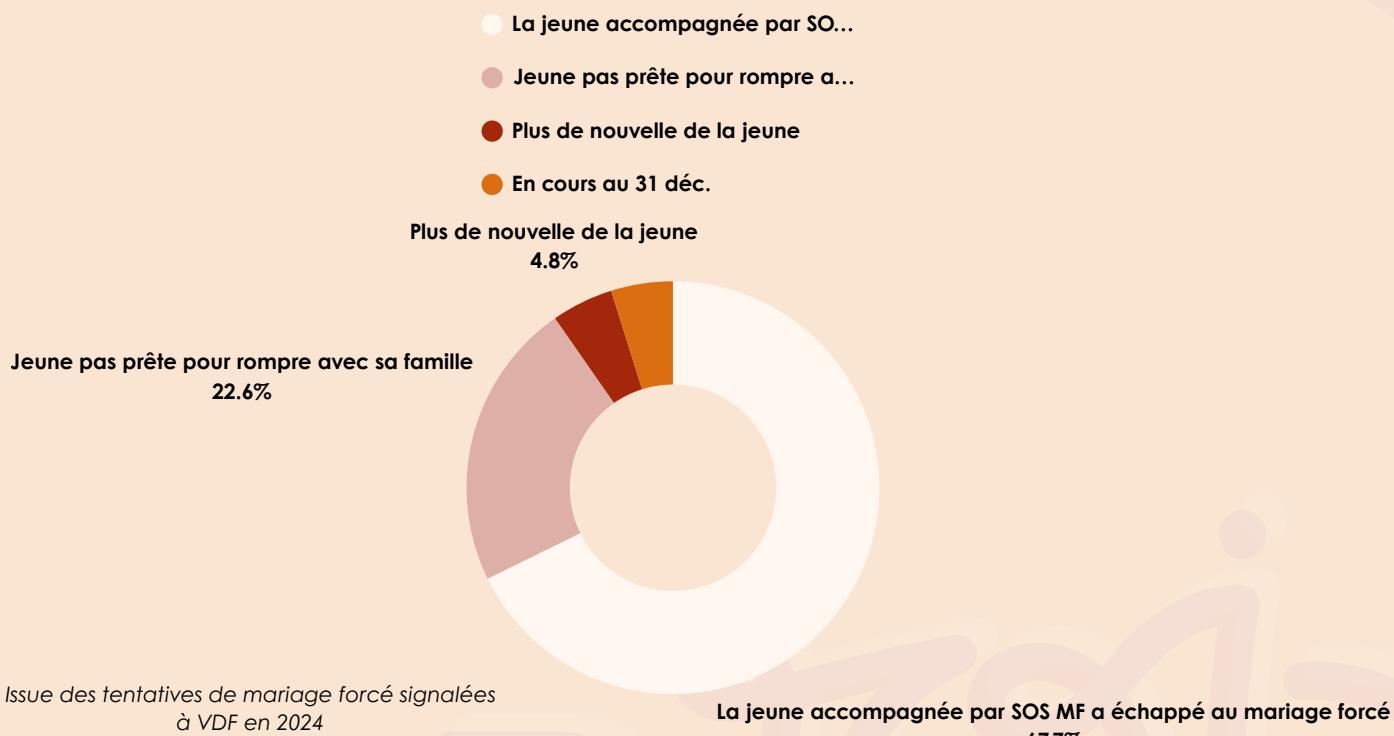
Les modes d'écoute

En 2024, les victimes d'Ile-de-France et des régions à proximité ont été accompagnées en présentiel et sur rendez-vous dans nos locaux de Paris et du Val d'Oise (3 permanences à Cergy-Pontoise **hebdomadaires**). Les jeunes femmes non franciliennes sont accompagnées grâce à d'autres moyens de communication comme le téléphone ou WhatsApp.

Le suivi via WhatsApp ne se substitue pas à l'accompagnement physique mais permet une écoute numérique qui facilite le contact et donne confiance à nos publics. WhatsApp s'avère être un outil précieux et unique lorsque la victime est retenue à l'étranger pour communiquer avec elle et organiser son rapatriement en France. Indispensable pour les victimes étroitement surveillées par leur famille, ce mode de communication est non seulement plus sécurisé que les appels téléphoniques mais ne nécessite qu'une connexion wifi, sans besoin de forfait.

Voix de Femmes tient à souligner que les structures spécialisées de lutte contre les violences faites aux femmes dotées de permanences psychologiques réorientent elles-mêmes des jeunes vers **SOS MARIAGE FORCÉ** en alléguant leur manque de connaissances sur la violence spécifique que constitue le mariage forcé ; plus encore, elles évoquent leur manque de moyens pour répondre à la demande d'orientation des victimes vers des services d'urgences psychiatriques rarement adaptées à la situation.

Face aux violences : échapper au mariage forcé



En fin d'accompagnement par SOS MARIAGE FORCÉ, **68% des jeunes en risque ont échappé à cette violence** (au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2024, date d'évaluation de l'activité annuelle, 5% de jeunes femmes disposaient encore du temps nécessaire pour prendre leur décision et organiser leur sécurité en rompant avec leur famille, tandis que 23% n'étaient pas encore prêtes pour une rupture familiale malgré l'échéance proche du mariage ; 4% n'ont plus donné de nouvelles.

Les jeunes déjà mariées de force

S'agissant des jeunes femmes qui saisissent l'association après la commission d'un mariage forcé, **3% résident encore au domicile avec le conjoint imposé, 77% l'ont définitivement quitté et 20% hésitent encore à demander une aide effective.**

FACE AUX VIOLENCES : ACCUEILLIR ET TÉMOIGNER DE LA PAROLE DES VICTIMES

PROMISE

Je ne veux pas faire d'effort pour être une bonne élève car je sais depuis toute petite que je suis promise.

Soraya - 14 ans - Isère

Ils ont déjà prévu un homme qui est âgé de 32 ans qui veut venir en France pour être infirmier - Il ne m'aime pas ! c'est pour avoir les papiers.

Ashey - 19 ans - Val d'Oise

QUESTION D'HONNEUR

Mon père veut m'obliger à me marier pour racheter une dette qu'il a envers ses parents !

Mira - 21 ans - Cergy

Ma mère m'a demandé si j'étais d'accord pour me marier avec mon cousin, j'avais 13 ans? j'ai dit oui sans comprendre. Maintenant ma mère me dit que je n'ai pas le choix car j'ai accepté. Toute la famille attend ce mariage, si je refuse c'est son honneur que je bafoue

Ines - 19 ans - Paris

CHANTAGE, ISOLEMENT, HUMILIATIONS, VIOLENCES

Je suis orpheline de père depuis toute jeune et ma mère me fait du chantage affectif pour me faire accepter ce mariage en me répétant sans cesse pour que je culpabilise : " C'est moi qui t'ai élevée toute seule, tu me dois tout ! "

Lydia - 26 ans - Seine-Saint-Denis

Mes parents me font du chantage : "Si tu n'acceptes pas, nous ne sommes plus tes parents !"

Halimatou - 22 ans - Eure

Chaque fois que je refuse, mon père me gifle et me dit : "Nous, tes parents, nous savons mieux que toi, quel homme, il te faut !"

Yasmine - 19 ans - Seine-et-Marne

Tu n'es bonne à rien ! Tu as raté tes études ! Au moins avec un mari, tu as ton avenir assuré.

Georgina - 21 ans - Essonne

Au commissariat, la policière s'énervait sur moi, elle ne comprenait pas pourquoi je ne portais pas plainte alors que j'ai subi de la violence. J'ai résisté car vous m'aviez dit que les policiers ne pouvaient pas m'obliger à porter plainte pour que je sois protégée.

Ramatou - 16 ans - Yvelines

Dans ma famille, le mariage forcé n'est pas une violence, pour mes parents, ils pensent qu'ils me font une faveur en m'imposant un homme bien.

Irina - 22 ans - Oise

Ma mère m'a dit « tu dois faire ton devoir conjugal », en me menaçant de louer une chambre d'hôtel et de m'enfermer pour que « le mari » puisse me violer.

Maryam - 27 ans - Bouches-du-Rhône

FACE AUX VIOLENCE : ACCUEILLIR ET TÉMOIGNER DE LA PAROLE DES VICTIMES

COINCÉ.E A L'ETRANGER

Quand j'étais en vacances cet été au pays, j'ai été forcée de me marier avec lui, il profitait que je dormais pour se servir...

Marie – 18 ans – Val-de-Marne, retenue à l'étranger

J'ai très peur mais si je ne m'enfuis pas aujourd'hui alors que mon père m'a emmené avec lui à la capitale, je n'aurai plus l'occasion de le faire pour revenir en France.

Asif – 24 ans – Val d'Oise – Retenu à l'étranger

Je ne savais pas que je pouvais revenir en France même si ma famille m'a confisqué tous mes papiers d'identité. J'ai maintenant espoir de m'enfuir avant le mariage !

Fatou – 18 ans – Paris, retenue à l'étranger

RÉSISTER, S'ENFUIR, TROUVER DE L'AIDE PUIS S'EN SORTIR

J'avais peur de partir de chez mes parents, peur de ne pas avoir la force de vivre sans eux mais vous m'avez fait prendre conscience que j'avais le droit de me choisir plutôt que choisir le bonheur de mes parents. Vous m'avez écouté et m'avait redonné confiance en moi.

Hawa - 27 ans – Mayenne

J'ai une bonne nouvelle, j'ai réussi à récupérer ma pièce d'identité ! J'ai trouvé une personne qui peut m'emmener à l'aéroport pour que je prenne l'avion le jour J, cette personne n'a rien à voir avec ma famille, ils ne la connaissent même pas.

Aneesha - 21 ans – Cergy-Pontoise, Retenue à l'étranger

Merci d'avoir été là, à chaque étape, le jour où j'ai pu m'enfuir. Votre soutien et vos conseils en direct sur WhatsApp m'ont guidé tout au long de cette journée.

Noor – 22 ans – Hérault – Retenu.e à l'étranger

Cela s'est passé exactement comme vous me l'aviez dit ! Les policiers m'ont écoutée et ils m'ont mis dans une association de l'ASE pendant l'enquête.

Eloïse- 17 ans - Seine-Saint-Denis

Je tiens à vous remercier pour tout, pour le billet d'avion, pour avoir pris de mes nouvelles. Je suis bien, en France, en sécurité, et ça, grâce à vous.

Samantha – 19 ans – Paris, retenue à l'étranger

On m'a volée ma vie mais je n'ai pas reproduit ce calvaire sur mes enfants

Amina- 49 ans – Hauts-de-Seine

Moi aussi, j'ai subi le mariage forcé et les violences conjugales ! Au moins, ma fille est dans un pays de droit et de lois.

Zeenab – 28 ans – Val d'Oise

Entretiens, suivi par téléphone, courriel, WhatsApp, Snapchat - les prénoms et lieux de résidence sont anonymisés

S'il est crucial d'assurer une écoute en faveur des jeunes femmes victimes de violences, leur mise en sécurité dans un hébergement adapté à leur âge et doté d'une équipe formée sur les VSS (violences sexistes et sexuelles) est déterminant pour leur permettre d'échapper au mariage forcé.

3. La mise en sécurité par l'hébergement : seul moyen d'échapper au mariage forcé et aux violences



Article 19 de la convention d'Istanbul

“Les Parties prennent les mesures législatives ou autres, nécessaires pour permettre la mise en place de refuges appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin d'offrir des logements sûrs pour les victimes, en particulier les femmes et leurs enfants, et pour les aider de manière proactive”.

57% des jeunes femmes accompagnées ont un **besoin impératif d'hébergement spécialisé** ;

6% d'entre elles doivent être éloignées hors de leur département ou région d'origine en raison d'un risque grave de représailles familiales.

29% des jeunes ont été hébergées après inscription par l'équipe **SOS MARIAGE FORCÉ** sur la plateforme SIAO.

18% ont été mises en sécurité suite à la mobilisation, par **SOS MARIAGE FORCÉ**, de nos partenaires hors SIAO.

22% des jeunes ne se voient proposer aucune solution d'hébergement, et sont contraintes de rester dans la famille, chez le « mari » ou dans la rue.

14% ont trouvé elles-mêmes leur hébergement dans leur réseau amical de confiance.

10% refusent l'hébergement proposé.

3% ne donnent plus de nouvelles malgré nos relances.

Seule **une victime** est retournée vivre dans sa famille.

Le tableau ci-dessous mentionne les demandes d'hébergement accompagnées d'un rapport social ou d'une transmission dématérialisée sur le logiciel SIAO auquel Voix de Femmes accède en qualité de prescripteur national.

Demandes d'hébergement		Résultats	
Via SIAO	82%	Admission via SIAO	30%
CHRS FVV	32%	CHRS FVV	9%
CHU FVV	32%	CHU FVV	6%
FIT	6%	FIT	2%
FNSF	0%	FNSF	0%
SOS Femmes Accueil	8%	SOS Femmes Accueil	4%
CADA / HUDA	4%	CADA / HUDA	4%
ALT	0%	ALT	0%
		Autres	6%
 Hors SIAO		 Admission hors SIAO	
		Situations particulières	
		Pas de proposition	
		jeune hébergée chez une amie	
		Plus de nouvelle de la jeune	
		Retour chez les parents	
		Refus hébergement par la jeune	
		Errance résidentielle	
		Autre	
		19%	
		52%	
		22%	
		13%	
		4%	
		2%	
		9%	
		0%	
		2%	

Taux de demandes et d'acceptations d'hébergement formulés par SOS MF en 2024



En 2024, **Voix de Femmes** alerte plus que jamais sur :

- Le maintien de **critères inadaptées et draconiens en défaveur des victimes de mariage forcé.**

Ainsi, des CHU et des CHRS, notamment membres de la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), refusent d'héberger des jeunes femmes exposées à un mariage forcé aux motifs suivants :

La priorité est donnée aux victimes de violences conjugales ainsi qu'aux femmes avec enfants.

Certaines jeunes femmes mises à la rue par leur famille au prétexte d'avoir refusé le mariage **ne sont pas considérées comme victimes de violences** mais comme des personnes en errance (!)

Certains centres d'hébergement exigent de plus, en termes de temporalité, **que les violences commises remontent à moins de 72 heures avant la demande d'hébergement**. Ce critère, pertinent en matière de violences conjugales pour des victimes ballottées entre des épisodes de violences et des périodes d'apaisement, **est en revanche totalement inappropriate en matière de mariage forcé**. Les victimes de mariage forcé ne parviennent en effet que très rarement à s'enfuir immédiatement après avoir subi des violences physiques, la décision de fuir leur famille résultant généralement de l'aggravation au long cours des pressions psychologiques et/ou à l'approche du mariage. Dès lors, **comment peut-on exiger une réaction en moins de 72 heures après des violences physiques, pour ouvrir leur droit à l'hébergement ?**

Enfin, en 2024, un nombre accru de centre d'hébergement sollicités par **Voix de Femmes** (y compris parmi nos partenaires habituels) ont refusé d'héberger les femmes demandeuses d'asile déboutées ou en demande d'autres types de titre de séjour, au seul motif de leurs difficultés d'insertion résultant de la non obtention de leur régularisation devant la justice administrative...

- **Le manque structurel de places d'hébergement spécialisées et pérennes**

Pour exemple : le dispositif **PASH** (plateforme départementale d'accompagnement social à l'hôtel) qui mobilise des travailleurs sociaux dans les hôtels pour évaluer la situation des victimes de violences et assurer la continuité de leur hébergement, n'est activé qu'après 15 nuitées d'hôtel. Or, même en pleine trêve hivernale, les victimes de mariage forcé parviennent à peine à obtenir quelques nuitées à l'hôtel voire une nuitée unique dans certains départements. C'est alors **SOS MARIAGE FORCÉ** qui doit prendre le relai pour assurer, non sans difficultés, la continuité de l'hébergement.

Il reste difficile d'obtenir une place d'hébergement auprès du SIAO (plateforme dématérialisée centralisant les offres et les demandes d'hébergement au niveau départemental) malgré les relances de notre association. Les **délais d'attente pour obtenir une place d'urgence sur certains départements peuvent atteindre 6 mois et sont par conséquent incompatibles avec la temporalité du mariage forcé : annonce par la famille suivie de la commission souvent à court terme de cette violence, en France ou à l'étranger.** Les hébergements obtenus s'avèrent de moins en moins pérennes.



- **Nos partenaires en 2024**

La structure d'hébergement "**Mon Pallier**", ouverte en 2023, est un foyer de la **Maison des Femmes Restart** rattaché à l'hôpital La Fontaine, qui propose directement des places sans passer par le SIAO.

Le FIT (**Association FIT Une Femme Un Toit**), reste un lieu d'hébergement privilégié bien que fréquemment complet. Il propose néanmoins une première mise à l'abri des jeunes femmes à l'hôtel quand une place est sur le point de se libérer.

L'équipe de SOS MARIAGE FORCÉ recourt également à un foyer parisien géré par des sœurs chrétiennes acceptant les femmes sans titre de séjour. Ce n'est cependant pas une solution pérenne car la durée d'hébergement est de 15 jours.

Le BPMF (Bureau de la Protection des Mineurs et de la Famille), rattaché au **MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)**, met à disposition une liste de centres d'hébergement par pays qui permet de protéger les victimes en attendant que notre équipe prenne contact avec le consulat français pour obtenir un laissez-passer en vue du **rapatriement en France des victimes de mariage forcé à l'étranger**.

L'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration) a pour sa part pallié les longs délais d'offre d'hébergement aux demandeuses d'asile en proposant des contrats avec hébergement hors Ile-de-France, acceptés par la majorité des jeunes demandeuses d'asile accompagnées par **SOS MARIAGE FORCÉ**.

Les stratégies d'abri utilisées par les jeunes femmes, plus ou moins durablement :

- Les jeunes femmes prennent fréquemment **les bus de nuit** qui tournent dans des grandes agglomérations d'Ile-de-France pour éviter d'avoir froid mais se trouvent ainsi en sécurité très relative ;
- Elles s'abritent dans **les salles d'attentes des services des urgences de certains hôpitaux** qui « tolèrent » les femmes venant s'y réfugier la nuit.
- **Ou bien dans des lieux de cultes**, certes peu chauffés, mais qui ouvrent leur portes la nuit à quelques femmes qui peuvent y dormir davantage en sécurité que dans la rue.



Il va sans dire qu'il demeure **quasi-impossible pour ces jeunes femmes d'échapper au mariage forcé et de faire valoir leurs droits si elles ne peuvent être mises en sécurité, et disposer d'un hébergement protecteur et adapté, géré par une équipe spécialisée dans l'accompagnement des jeunes victimes de violences.**

4. Le soutien juridique face aux violences commises en France et à l'étranger contre des jeunes femmes françaises ou en demande d'asile

La violence envers les femmes, en particulier dans le contexte d'un mariage forcé, est un sujet grave et préoccupant qui les prive de leurs droits fondamentaux et de leur autonomie juridique tout au long de leur vie.

En 2024, Parmi les jeunes femmes ayant sollicité un contact ponctuel, **51%** ont bénéficié d'une information juridique unique. Quant à celles ayant bénéficié d'un **accompagnement individualisé**, **19% ont eu besoin d'un soutien juridique renforcé.**

1 victime sur 2 bénéficiant d'un accompagnement juridique se trouve en demande d'asile. 44% l'ont obtenu au 31 décembre 2024.

45% des demandes d'asile sont en cours d'examen au 31 décembre 2024. **11%** des femmes s'étant réfugiées en France pour échapper à un mariage forcé, ont été **déboutées de l'asile** et feront l'objet d'un **accompagnement complémentaire et renforcé** de l'association. Faut-il rappeler que les demandeuses d'asile **subissent toutes**, sans exception, **des carences graves dans l'accompagnement socio-administratif de leur parcours de demande d'asile**. **Voix de Femmes** devient alors le **référent-unique** pour les soutenir dans leurs démarches administratives et juridiques afin qu'elles puissent **accéder à leurs droits fondamentaux**, en particulier leur titre de séjour, leur couverture médicale, leur hébergement mais aussi, rappelons-le, un soutien renforcé sur le plan émotionnel tant les procédures devant l'OFPRA et la CNDA sont éprouvantes.

Article 34 de la Loi du 9 juillet 2010 modifiée par la loi du 4 août 2014.

Les autorités consulaires françaises prennent les mesures adaptées pour assurer, avec leur consentement, le retour sur le territoire français des personnes de nationalité française ou qui résident habituellement de manière régulière, y compris celles retenues à l'étranger contre leur gré depuis plus de trois ans consécutifs, sur le territoire français lorsque ces personnes ont été victimes à l'étranger de violences volontaires ou d'agressions sexuelles commises dans le cadre d'un mariage forcé ou en raison de leur refus de se soumettre à un mariage forcé ».



1 accompagnement juridique sur 3 concerne des jeunes retenues au pays d'origine des parents, et réclamant un rapatriement en France.

100% des rapatriements ont été effectifs

Dans un cas, faute de financement par l'Etat, **Voix de Femmes** a pris à sa charge le billet d'avion d'une jeune majeure de 18 ans pour laquelle le consulat de France du pays d'origine avait délivré un laissez-passer en vue de son retour en France. Voix de Femmes eut également pour mission de lui trouver une place d'hébergement à l'étranger afin de la protéger du risque de représailles familiales avant son rapatriement en France.

3% des victimes ont demandé des informations sur l'ordonnance de protection mais aucune ne l'a sollicitée pour des motifs de loyauté envers leur famille. Cette procédure étant contradictoire, les jeunes femmes n'ont pas voulu que leurs parents se retrouvent face à la Justice.

Une demande d'ordonnance de protection aux motifs de « violences conjugales », soutenue par avocate, a été satisfaite en 2024. Il s'agit de la 5ème ordonnance de protection obtenue depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2010, délivrée en faveur d'une jeune femme accompagnée par **SOS MARIAGE FORCÉ** (les quatre premières ont été motivées par le risque de mariage forcé).

Les mineures

SOS MARIAGE FORCÉ a été alerté par une mineure de 16 ans, en fugue depuis 4 mois, après avoir été contrainte par ses parents à l'avortement, préalable nécessaire pour la marier à un homme autre que son petit ami et père de l'enfant. Hébergée provisoirement chez des amis en province, ces derniers ne souhaitèrent plus la garder en raison de sa minorité. Cette jeune fille a refusé de nous donner son identité jusqu'à ce que nous arrivions à la persuader qu'elle serait protégée si elle revenait en région parisienne dans le cadre d'une ordonnance judiciaire de placement provisoire en foyer jusqu'à sa majorité.

Une autre mineure d'Ile-de-France, âgée de 15 ans, déjà fiancée contre son gré et en risque de mariage forcé sur le territoire, a bénéficié d'une **ordonnance de placement provisoire** dès le lendemain d'une **information préoccupante** doublée d'un **signalement judiciaire** déposé par **Voix de Femmes**. Au 31 décembre 2024, elle se trouvait dans l'attente du renouvellement de son placement chez un tiers digne de confiance.

**AXE II -LA
PRÉVENTION ET LE
PLAIDOYER**



I. LA PRÉVENTION



Voix de Femmes anime des formations en direction des professionnel.le.s, des actions de sensibilisation en faveur des publics scolaires et des jeunes, ainsi que des séances d'information à destination des adultes.

Au total, cette action de prévention a concerné **751 personnes en 2024**, soit **230 professionnel.le.s** formés, **155 élèves** sensibilisés ainsi que **366 femmes, familles et tous publics** ciblés.

Cf. ci-après : tableaux récapitulatifs de l'ensemble des interventions et personnes touchées par les actions de **Voix de Femmes** des dates, territoires et structures organisatrices de ses interventions.

A/ Formation des professionnel.le.s

En 2024, **Voix de Femmes** a procédé à **9 formations** en direction de **230 professionnel.le.s**.

Extraits de fiches d'évaluation remplies par les personnes formées, anonymement ou en citant leur structure (importante majorité de travailleurs sociaux).

« Ce que j'ai aimé »

- J'ai apprécié l'approche pédagogique, l'effort de la formatrice à susciter notre questionnement (juriste).
- J'ai beaucoup apprécié les exemples de situations vécues, et le rappel de la réglementation, tout en prenant le temps de déconstruire les idées reçues du mariage forcé (directrice d'établissement).
- J'ai aimé les outils et les associations ressources transmises, qui me donnent davantage de formulation et phrases à utiliser dans les entretiens (animatrice réseau solidarité).

« Ce que je retiens »

- Premièrement, je lui dirais que quoi qu'elle me dise, je la crois et je tenterais de l'accompagner et de l'orienter au mieux, tout en lui rappelant ses droits (intervenante sociale).
- Je participerai à la création d'un climat de confiance en ne jugeant pas la personne, en adoptant une écoute attentive et en cherchant à comprendre son histoire. Nous devons leur apporter de l'aide et du soutien (éducateur spécialisé).

« Ce que je n'ai pas aimé ou qui constituerait un axe d'amélioration »

- J'aurais aimé avoir plus de précision sur les cas de mariage forcé des garçons. (Conseillère insertion professionnelle).
- Nous devrions partager la jurisprudence pour les demandeuses d'asile et les contacts d'avocats et d'hébergement pour toutes les victimes, même françaises, qui osent fuir leurs familles, ce sont des réfugiés de l'intérieur (éducatrice).

L'association **Voix de Femmes** bénéficie d'une expertise reconnue dans la lutte contre le **mariage forcé** et les violences qui y sont associées. À ce titre, nous intervenons régulièrement dans des **colloques et séminaires** afin de sensibiliser, partager notre expérience de terrain et contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles.

Lors du colloque organisé par le **Zonta Club**, nous avons abordé les enjeux liés à l'**accompagnement spécifique et global des victimes**, en mettant en lumière les besoins particuliers des femmes confrontées au mariage forcé.

Dans le cadre du colloque de l'association **Médée** notre intervention s'est centrée sur la **situation des jeunes femmes de moins de 25 ans**, en soulignant la **spécificité des violences qu'elles subissent**, notamment celles en lien avec le **mariage forcé**.

Ces espaces d'échange sont des occasions essentielles pour faire entendre la voix des victimes et renforcer la mobilisation collective autour de leur protection.

B. Sensibilisation des publics scolaires, des jeunes et “tous publics”

En 2024 **Voix de Femmes** a été mobilisée par le réseau **Excision-Parlons-En** sollicité par un collège souhaitant que ses élèves soient sensibilisé.e.s de manière approfondie sur la vie affective et sexuelle, les mutilations sexuelles féminines et le mariage forcé. Nous avons sensibilisé **155 collégiens** dans le cadre de **3 séances** qui ont touché **5 classes**.

L'association a également animé **4 interventions tous publics** ayant touché **366 personnes**.

Indicateurs qualitatifs des ateliers de sensibilisation en milieu scolaire, extraits de fiches d'évaluation remplies par les élèves (importante majorité de filles)

« Ce que j'ai aimé » :

- J'ai aimé le fait d'en parler car ce n'est malheureusement pas un sujet très connu ou dont on parle.
- J'ai aimé votre compréhension envers les victimes.

« Ce que je retiens » :

- Je trouve que le mariage forcé est injuste parce que ça entraîne des traumatismes durant l'enfance.
- Je trouve que le mariage forcé est injuste car les femmes et les filles ont le droit de dire non.
- J'ai retenu toutes les histoires que j'ai trouvé touchantes.
- J'ai découvert que lorsque l'on est mariée de force, on peut revenir en France grâce à l'aide des associations.
- Le mariage forcé c'est ne pas décider de ton avenir par toi-même, et cela peut te laisser des traces à vie.

Synthèse des actions de prévention menées par Voix de Femmes en 2024

Dates	Cadre	Public	Type de structure	Ville	Département	Durée	Effectifs
Formations							
18-janv.	Prévenir et accompagner	Professionnels	ADRIC	Amiens	Visio	3h	25
7-févr.	Prévenir et accompagner	Professionnels	ADRIC	Lille	59	3h	19
13-mars	Prévenir et accompagner	Professionnels	ADRIC	Toulouse	31	3h	18
23-nov	DU Paris 8	Professionnels	Université	Paris	75	1h30	66
29-nov.	Violences sur le parcours migratoire	Professionnels	FEA	Paris	75	1h30	42
26-nov.	Prévenir et accompagner	Professionnels	CAF 95	Beauchamp	95	1h	12
6-déc.	Prévenir et accompagner	Professionnels	ADRIC	Paris	75	3h	19
10-déc.	Prévenir et accompagner	Professionnels	ADRIC	Montpellier	34	3h	15
11-déc.	Prévenir et accompagner	Professionnels	ADRIC	Perpignan	66	3h	14
			part de francilien.nes	60%			230
Sensibilisations							
04-mars	Prévenir et accompagner	Collègiens	Collège Jean Moulin	Aubervilliers	93	4h	45
05-mars	Prévenir et accompagner	Collègiens	Collège Jean Moulin	Aubervilliers	93	4h	43
11-mars	Prévenir et accompagner	Collègiens	Collège Jean Moulin	Aubervilliers	93	4h	67
			part de francilien.nes	100%			155
Tous publics							
21-nov	Amicale du Nid	Victimes	Amicale du Nid	Paris	75	2h	8
29-nov	Médée	Grand public	Médée	Saint-Ouen	93	30 min	200
24-avr	Prévenir et accompagner	Grand public	MEC Cité Universitaire	Paris	75	2h	8
04-déc	Zonta - GAMS	Grand public	ZONTA Club	Paris	75	30 min	150
			part de francilien.nes	100%			366
					TOTAL		751
			part de francilien.nes	88%			

Durant l'année 2024, Voix de Femmes reste en effectif réduit sur la formation. La directrice a ainsi animé toutes les formations de professionnels et coanimé, avec l'une des assistantes de projet, les séances de sensibilisation en collège ainsi que l'une des interventions tous publics.

C. La boîte à outils

Cette action de “réduction du risque du mariage forcé” s'est déclinée en trois objectifs opérationnels qui ont nécessité **23** réunions de travail :

1. Crédit d'une “Boîte à Outils” dans le cadre de la refonte du site internet et de la stratégie de prévention de **Voix de Femmes**

En 2024, **Voix de Femmes** a finalisé la rédaction du contenu du site internet de l'association, sur lequel est valorisée la mise à jour et la création de nouveaux outils ainsi que le renforcement de partenariats.

L'association a ainsi co-dirigé les travaux de mise à jour du guide **Voix de Femmes-ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles)**.

Nous avons également travaillé sur l'actualisation des guides mariage forcé de la **mairie de Paris** et de la **MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains)**.

2. Elaboration d'un premier nouvel outil adapté au public jeune tout particulièrement

Le Conscientomètre

Durant l'année 2024, **Voix de femmes** a animé **9** groupes de travail pour l'élaboration d'un violentomètre spécifique sur le mariage forcé dénommé **Conscientomètre**.

Ainsi, l'association a d'abord sollicité les créateurs du premier violentomètre français pré-existant sur les violences dans le couple, à savoir les **Observatoires des violences envers les femmes** du **Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis** et de la **Ville de Paris** ainsi que l'association **En Avant toutes**.

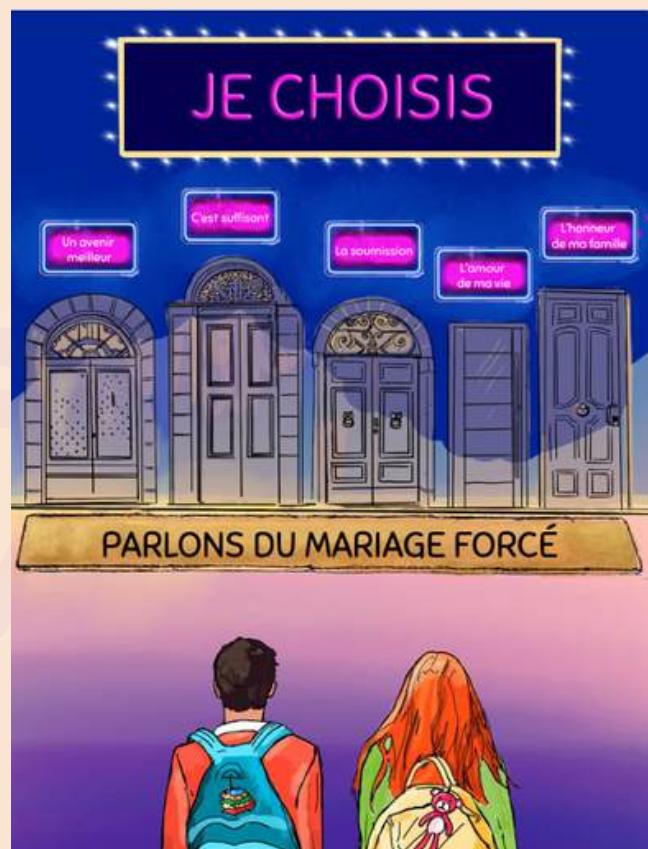
Voix de Femmes a ensuite constitué le groupe de travail avec les créateurs initiaux, l'association **Médée**, ainsi qu'une **psychologue** et une **juriste** expertes du mariage forcé.



3. Renforcement des échanges partenariaux et partage de l'expertise de Voix de Femmes

La bande dessinée « Je choisis »

Voix de Femmes a établi en 2024 un partenariat avec le Dr Hannah Baumeister, maître de conférences à l'**Université John Moores de Liverpool** et cocréatrice de la bande dessinée **Je choisis : parlons du mariage forcé**. L'équipe de Voix de Femmes a assuré la traduction en français de cet outil. Conçue pour sensibiliser les jeunes adolescent.e.s, cette bande dessinée leur offre des clés de compréhension sur le mariage forcé et les encourage à devenir des alliés des personnes concernées ou en situation de risque. **Je choisis : parlons du mariage forcé** est un outil ludique, inclusif et intersectionnel, qui rassemble diverses ressources pour mieux appréhender la réalité de cette violence et prévenir cette atteinte aux droits fondamentaux.



Couverture de la BD
"Je choisis, parlons du mariage forcé"

Couverture du guide ADRIC-VDF,
contenu mis à jour en 2024, à paraître en 2025



II. LE PLAIDOYER



En 2024, **Voix de Femmes** a poursuivi son engagement pour faire du mariage forcé une question centrale dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Si la création et l'actualisation d'outils de prévention relèvent de notre mission initiale de prévention, elles sont aussi devenues un **levier stratégique pour notre action de plaidoyer**. Il ressort de nos échanges avec nos partenaires que le mariage forcé demeure largement absent des politiques publiques, malgré sa réalité persistante.

En participant à des **groupes de travail** réunissant les associations, l'Etat et les collectivités territoriales, nous contribuons à faire émerger une **expertise spécifique** sur cette forme de violence, et à l'intégrer pleinement dans le champ d'action des droits des femmes, tant au niveau local qu'international comme nous l'avons rappelé à l'Assemblée nationale le 22 mai 2024 lors de l'événement sur la défense des DSSR (droits et santé sexuels et reproductifs).

A/ Renforcement du plaidoyer et des partenariats autour du mariage forcé

L'année 2024 a été marquée par une participation renforcée de **Voix de Femmes** à **26 événements institutionnels et associatifs**.

L'association a affirmé son rôle stratégique au croisement du plaidoyer, du terrain et de l'expertise sur les violences faites aux femmes, avec une attention particulière pour les violences spécifiques touchant les femmes migrantes. Ces réunions – tenues aux côtés d'acteurs institutionnels, associatifs, académiques et européens – ont poursuivi plusieurs objectifs convergents : **renforcer la coordination intersectorielle, faire entendre la voix des associations de terrain, et faire avancer une approche intersectionnelle des violences** à tous les niveaux de décision.

En participant activement aux **rencontres de l'Observatoire de la Seine-Saint-Denis**, aux **groupes de travail de la Fondation des Femmes**, aux **initiatives de la MIPROF** (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) **et du Centre Hubertine Auclert** ou encore aux **événements européens pilotés par l'ENoMW, (European network of migrants women)**, **Voix de Femmes** a porté une expertise fondée sur l'expérience directe aux côtés des victimes et sur une analyse fine des enjeux structurels.

En parallèle, en 2024, l'association a intégré et co-coordonné un consortium de six associations dans le cadre d'un projet commun, appelé **AUXILIUM**, déposé auprès du **programme CERV (Citoyenneté, Egalité, Droits et Valeurs) de l'Union européenne**, prolongeant ainsi les synergies initiées avec le **Réseau Européen des Femmes Migrantes** (nom français du ENoWM précité).

AUXILIUM est une initiative transnationale conçue pour prévenir et combattre les pratiques néfastes affectant les femmes et les filles en Europe, avec une attention particulière sur celles qui touchent de manière disproportionnée les femmes issues de l'immigration, réfugiées, roms ou appartenant à d'autres minorités.

Parmi ces pratiques figurent le mariage forcé, une violence restant encore largement sous-représentée dans les lois et politiques de nombreux Etats membres de l'Union Européenne et pays candidats. Ancré dans une approche intersectionnelle fondée sur les droits humains, **AUXILIUM** est mis en œuvre dans dix pays : la France, l'Italie, le Portugal, Chypre, la Roumanie, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie, le Kosovo et la Macédoine du Nord.

Ce projet AUXILIUM 2024 vise à combler les lacunes critiques en matière de protection, de prévention et d'accompagnement des auteurs en renforçant les organisations de la société civile locales.

Son objectif ultime est de renforcer la visibilité, la voix et les capacités des organisations soutenant les victimes, afin qu'aucune femme ni aucune fille ne soit laissée sans protection face aux pratiques néfastes en Europe, tout en dotant ces organisations des outils nécessaires à un **changement durable et concret**.

Enfin, la présence soutenue de **Voix de Femmes** sur le terrain institutionnel et partenarial a renforcé notre **ancrage territorial** en Île-de-France tout en consolidant notre **légitimité dans les espaces nationaux et européens**. Elle a contribué en 2024 à poser les bases d'une action durable, structurée et solidaire, face au recul des droits et à la fragilisation des financements, comme nous l'avons rappelé à l'**Assemblée nationale lors de l'événement sur la défense des DSSR**.

B/ Consolidation du pôle et campagne internationale

1. Renforcement de l'équipe plaidoyer

En 2024, **Voix de Femmes** a passé un cap déterminant dans le renforcement de son équipe grâce au **recrutement**, en mars et mai 2024, **de deux assistantes de programmes** travaillant sur les missions de plaidoyer et de prévention de l'association, et plus précisément sur la coordination stratégique des partenaires et réseaux de **Voix de Femmes** – y compris les financeurs – d'une part, sur les activités de communication et de conception des projets de l'association, d'autre part. Ceci a permis un pilotage plus structuré de notre action, démontré dans les actions décrites ci-dessous.

L'équipe de notre pôle Plaidoyer a par ailleurs pu suivre cette année la formation « *Concevoir & programmer un plaidoyer efficace* » dispensée par l'organisme 6-pm. Cette opportunité a facilité le travail de structuration de la campagne en cours.

2. Campagne pour une Journée Internationale

Voix de Femmes a posé les bases d'une **campagne ambitieuse dédiée à la lutte contre le mariage forcé**, en s'appuyant sur une analyse approfondie de ses causes structurelles et de son ancrage dans le continuum des violences liées au patriarcat et à la notion dite « d'honneur ». Ainsi, créée à Cergy, l'association y a trouvé l'inspiration au travers d'un groupe de travail et constitué d'étudiantes de la commune qui ont relevé l'inexistence de toute « Journée Internationale » de lutte contre le mariage forcé.

Depuis lors, toutes les actions de plaidoyer de **Voix de Femmes** sont 43 orientées dans ce but.

Notre mission de plaidoyer a été renforcée pour repenser notre stratégie à travers les leviers de l'**expertise**, du lobbying, des médias et de la mobilisation citoyenne.

En 2024, ce travail s'est poursuivi avec la **structuration d'un pôle plaidoyer renforcé**. Un **dossier stratégique** complet a été élaboré, fixant les objectifs de la campagne, les axes d'intervention, les parties prenantes à mobiliser et les messages à porter. Ce socle méthodologique va nous permettre d'approfondir et de cibler notre action en direction des décideurs politiques, des institutions internationales et du grand public, dans l'objectif d'obtenir une reconnaissance politique et symbolique de cette violence.

Parallèlement, **l'écriture du podcast** a été lancée et avancée, les partenaires rencontrés et les victimes préparées, la conception d'une **campagne d'affichage** a débuté tandis qu'un **appel à contributions académiques** et grand public était lancé.

Nous avons pu échanger pour la seconde fois avec Djaili Amadou Amal, femme de lettre Camerounaise, Prix Goncourt des lycéens pour son ouvrage *Les Impatientes* et présidente de l'ONG **Femmes du Sahel** ainsi qu'avec Ramata Kapo, présidente de l'association **Excision, Parlons-en**.

Enfin, **de nouveaux partenariats** sont venus renforcer notre légitimité et la portée de notre action, notamment avec **Hannah Baumeister de l'Université de Nottingham**, dont les travaux sur le mariage forcé et **la base de données mondiale** récemment lancée ouvrent de nouvelles perspectives de collaboration.

Nous avons également pris contact avec l'association **En Avant Toute(s)** dans le but d'un échange de formations et d'une réorientation des victimes de mariage forcé qu'elles auraient identifiées, vers notre dispositif **SOS MARIAGE FORCÉ**.

3. Perspectives Plaidoyer 2025-2027

En novembre 2024, malgré une très belle appréciation du projet AUXILIUM, celui-ci n'a pas été retenu en l'état. Le consortium d'associations s'est réuni et a d'ores-et-déjà décidé de reposer un nouveau projet similaire en 2025.

Dans le prolongement de ses actions de plaidoyer, Voix de Femmes s'apprête à déposer une candidature pour l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Ce statut permettra de **renforcer notre engagement à l'échelle internationale**, d'**intervenir dans les espaces de décision** sur les droits des femmes, et de **faire entendre la voix des victimes de violences**, en particulier de mariage forcé.

L'obtention de ce statut offrira un **accès direct aux mécanismes onusiens**, la possibilité de contribuer aux travaux du Conseil, et de **participer aux débats** sur le développement durable et les droits humains. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre stratégie de plaidoyer et dans notre volonté de **porter notre expertise de terrain sur la scène internationale**.



Rédaction : Christine-Sarah JAMA, Léa BALLOT, Marine-Emmanuelle LAMOUR,
Dominique BARTHE-BOUGENAUX et Clémence TORRES.
Conception graphique : Léa BALLOT

Siège social : Maison de Quartier, place des Linandes Beiges 95000 Cergy
<https://association-voixdefemmes.fr/> - contact@voixdefemmes.eu - 01 30 31 55 76

Dispositif d'accompagnement des victimes :
SOS mariage forcé - contact@sos-mariageforce.org - 01 30 31 05 05